



Ville d'Isbergues

Place Emile Basly

CS 70029

62330 ISBERGUES

Tél. : 03.21.61.30.80

A2025-107

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

ARRÊTÉ DU MAIRE

portant sur

**l'autorisation d'un débit de boissons temporaire
le samedi 26 avril de 18 heures au dimanche 27 avril 2025 à 2 heures
le dimanche 27 avril 2025 de 13 heures à 21 heures
complexe Edmond Mille**

Le Maire de la commune d'ISBERGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L49 du code des débits de boissons

Vu l'art. L48 du code des débits de boissons,

Considérant la demande de Madame Erika BODLET-VEST, présidente de l'APE du collège Maurice Piquet, domiciliée à ISBERGUES, 564 rue d'Auchel, sollicitant l'autorisation d'ouverture temporaire d'un débit de boissons des 1^{er} et 3^{ème} groupes.

ARRÊTE

Article 1^{er} : Madame Erika BODLET-VEST est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire de 1^{er} et 3^{ème} groupes, à l'occasion d'un concours de belote le samedi 26 avril de 18 heures au dimanche 27 avril 2025 de 18 heures à 2 heures et pour un loto le dimanche 27 avril 2025 de 13 heures à 21 heures au complexe Edmond Mille.

Article 2 : A charge pour elle de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié par voie électronique sur le site de la ville, et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Fait à ISBERGUES, le **27 MARS 2025**

Le Maire,


David THELLIER

Publié le - 9 AVR. 2025